

avec des camarades, tant dans la ville du Havre qu'aux environs :

Sommé par son capitaine de préciser davantage, sous peine de se voir appréhender au corps, le fils Letellier a recouvré subitement la mémoire.

Voici la version :

Le neuf mai, après le branle-bas du matin, il est descendu à terre, sa paie du mois en poche. Dans un cabaret de la rue de Paris, il fait rencontre de trois matelots de sa connaissance, dont il donne les noms. On s'est saouilé de compagnie, en avalant de nombreux cafés renforcés d'amples topettes de Calvados.

Le besoin de prendre l'air a poussé les quatre amis jusqu'à Saint-Adresse. Là, dans un cabaret, à l'enseigne de la "Pomme d'Or," on s'est empiifré de pain et de fromage fortement arrosés de cidre; puis on s'est mis à jouer aux cartes et l'on a bu et rebu à satiété jusqu'à la nuit. Quand il s'agit de régler la note, l'accord cesse et une dispute s'élève entre buveurs : on s'est cogné ferme. Le cabaretier a requis la garde, qui boucle nos trois ivrognes au poste, où ils ont euvé leur cidre et leur alcool jusqu'au jour.

Le lendemain, c'est-à-dire le dix mai, vers midi, Letellier et ses acolytes, dégrisés et repentants, sont relâchés après une semonce du commissaire.

La soulographie de la veille leur avait trop bien réussi pour ne pas recommencer. Seulement, de crainte de nouveaux déboires avec la police locale, on tourna vite le dos à Saint-Adresse, ville inhospitalière, et l'on fit au Havre l'honneur de rentrer dans ses murs. Les cabarets du Havre sont indulgents aux marins en goguette.

La fête, cette fois, se passa sans encombre, et, vers minuit, nos compagnons à bout d'haleine battaient le pavé, ivres-morts.

Comment se sont-ils quittés ? Mystère.

Letellier, lui, tira de son côté, et, pour clore dignement la journée, s'en fut demander asile à une maison du quartier du vieux port où il passa le reste de la nuit.

À sa grande satisfaction, il constata, en s'éveillant, qu'il lui restait un louis d'or en poche, toutes dépenses payées. Pouvait-on décemment rentrer à bord sans avoir cassé

la pièce et fait gousset net ? Non ? Evidemment non ? C'eut été d'une pleutrerie sans précédent.

Il connaissait justement, au bas de la côte de Graville, une guinguette au bord de l'eau, où l'on mange d'excellente friture. L'idée lui vint d'en faire les honneurs à une beauté rousse de l'endroit.

On est galant, que diantre ! quoique sôlard.

La fille, bien entendu, accepta d'enthousiasme. On licha ferme, pour arroser le goujon, et l'on ne se dit adieu qu'au soir tombant, sur le quai, devant une dernière double tournée d'eau-de-vie de cidre.

Tel est, phrase pour phrase, le récit de Georges Letellier.

Pas la moindre allusion au décès de sa mère qu'il feint d'ignorer. Je n'ai eu garde lui en souffler mot.

S'il est coupable, s'il a commis le crime, c'est un rusé coquin.

La fable qu'il nous a débitée sur ses trois journées d'absence tient à peine debout, malgré son habileté à en relier les divers incidents.

Quoiqu'il en soit, j'ai consigné l'homme à bord, sous la garde du capitaine, qui m'en répond.

Il faisait nuit close quand j'ai quitté le steamer pour revenir à terre. Je n'ai que le temps de jeter à la poste, à votre adresse, brigadier, ce premier rapport rédigé à la hâte.

Demain, je vérifierai par moi-même les allégations de l'individu, dans tous les lieux où il prétend avoir séjourné.

Jacques Robineau.

VI

SUITE DES NOTES ET RAPPORTS

QUATRIÈME NOTE DU BRIGADIER

MERLE

"Sèvres, 16 mai."—J'avais de graves présomptions sur la culpabilité du sieur Letel-